



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté,
de la légalité et de l'environnement**

**Bureau des installations
et travaux réglementés pour la protection des milieux**

Marseille, le **10 JUIN 2026**

**Mise en sécurité des dépôts massifs de scories dans les calanques de Marseille
entre Mont-Rose et Callelongue**

Comité de suivi en charge de l'information sur les travaux :
séance n°9 le 19 mai 2026 : compte-rendu

Étaient présents, sous la présidence de Mme Marie-Pervenche PLAZA, secrétaire générale adjointe de la Préfecture :

Ville de Marseille	Mme Olivia FORTIN, maire des 6 ^{ème} et 8 ^{ème} arrondissements de Marseille Mme Annabel HERVIEU, directrice de cabinet mairie du 6/8 M. Gweltaz MORIN, chargé de mission environnement ville de Marseille Mme Dominique MORAND adjointe déléguée à la mer et au littoral et à l'éducation et à l'environnement M. Théo MENIVARD, agent mairie des 6 ^{ème} et 8 ^{ème} arrondissement de Marseille
Associations	ASLS M. Gilles TURIN UCL M. Patrice PARA
CIQ	MONTREDON Mme Elisabeth LARUELLE, Mme Michelle LUGAGNE DELPONM, M. Jean SEMERIA MADRAGUE M. Henri BARZ,
ADEME	M. Jean-Marc BONZOM, Coordinateur scientifique et technique M. Jérémy DURAND, Chef de projet, ANTEA Group (Maîtrise d'œuvre)
ARS	M. Louis Di GUARDA, responsable adjoint service santé
ATMOSUD	M. Sébastien MATHIOT, chargé d'action territoriale Bouches-du-Rhône
CD13	Mme Béatrice ORELLE, service environnement et aménagement du territoire
DREAL PACA	M. Nicolas STROH, chef adjoint du SPR Mme Valérie NORMAND inspectrice
Métropole AMP	M. Olivier LANGLOIS, pôle services de mobilité Mme Sabine MARQUET, cheffe de service pôle voiries Mme Céline SALES, cheffe de service, observatoire et lutte contre les pollutions, expertise et médiation environnementale pôle transitions écologique et énergétique

Parc National des Calanques	M. Martin GASCUEL, responsable d'opération
Préfecture des Bouches du Rhône	Mme Louise WALTHER, directrice DCLE M. Paul LE ROUX de BRETAGNE, adjoint à la cheffe du BITRPM Mme Marion MOUGENOT, agent du BITRPM

Introduction : Mme PLAZA

Mme PLAZA introduit la séance en souhaitant la bienvenue aux participants à cette 9^e séance du comité de suivi des travaux de mise en sécurité des dépôts massifs de scories dans les calanques de Marseille, entre Mont Rose et Callelongue et rappelle que le précédent comité (28/01/2026) avait permis de présenter les mesures d'accompagnement demandées par les riverains et les élus de la ville en réunion publique de juillet 2025, et validé le retard de fin de la phase 1 du chantier.

Mme PLAZA indique que le comité de suivi de ce jour aura 2 objectifs principaux : faire un bilan sur les travaux de la première phase et présenter la 2^e phase de travaux qui débutera au mois de septembre 2026.

L'ADEME présentera plus en détail les travaux de la 1^{re} phase, et précisera les facteurs expliquant le retard de livraison. À ce bilan s'ajoutera celui de la surveillance environnementale autour du chantier.

Mme PLAZA annonce qu'une 4^e réunion publique d'information sera organisée avant l'été, afin d'apporter aux habitants et commerçants du secteur, mais aussi aux visiteurs des calanques toutes précisions en vue de la 2^e phase de chantier.

Mme PLAZA rappelle qu'un questionnaire a été envoyé aux membres du comité mercredi dernier par courriel et qu'il est attendu les retours avant la fin du mois de mai pour le traitement des réponses. Les réponses (une unique contribution par structure) seront à envoyer à marion.mougenot@bouches-du-rhone.gouv.fr

Mme PLAZA invite l'ADEME à démarrer sa présentation et les élus présents à prendre la parole.

Les questions de chacun seront bienvenues tout au long de la séance et des réponses y seront apportées dans la mesure de ce qui est actuellement connu.

Propos introductif des élus :

Mme FORTIN salue la tenue de cette séance, présente sa nouvelle directrice de cabinet puis souligne l'importance de ce comité de suivi afin de faire preuve de transparence sur la réalisation de la 1^{re} phase du chantier et sur la préparation de la 2^{de} phase.

1. Présentation ADEME (cf. diaporama)

Mme Jean-Marc BONZOM de l'ADEME, accompagné de M. Jérémy DURAND, maître d'œuvre de l'ADEME, démarre sa présentation par un bilan des travaux réalisés au terme de la phase 1.

- ASLS demande quelle limite l'ADEME se fixe lors de l'enlèvement de sols pollués lorsque le volume dépasse l'estimation initiale du cahier des charges de travaux.

M. DURANT d'ANTEA Groupe explique que le cahier des charges a été construit sur la base d'hypothèses et qu'il est tout à fait normal que sur certains sites il soit nécessaire d'enlever plus de scories et moins dans d'autres. En pratique, il explique que l'enlèvement des scories s'arrête lorsque, sur la base de prélèvements, il est constaté qu'il n'y ait plus ou quasi plus de pollution et que la concentration des polluants restante est acceptable. Ensuite cette partie est recouverte pour confiner et éviter tout contact.

- UCL souhaite savoir comment se fait-il qu'il y ait un tel différentiel entre ce qui est estimé à prélever et ce qui au final concrètement prélevé et si ce genre de situation est amené à se reproduire sur d'autres secteurs.

M. DURANT d'ANTEA Groupe répond qu'en fonction du profil, de la pente notamment, il peut y avoir des quantités différentes, malgré l'estimation au plus juste ; et oui cela peut se reproduire sur d'autre parcelles.

Mme FORTIN souligne qu'il s'agit d'estimations à la marge.

- Mme FORTIN demande qu'une « main courante » soit installée dans l'escalier pour faciliter la descente sur la plage de Saména (par ADEME) et que des arceaux vélo soient mis en place sur ce site et insiste sur la nécessité à ce que ce soit mis en place rapidement, avant la saison estivale.

Concernant la « main courante », l'ADEME répond qu'elle est bien prévue à terme, sous réserve de préciser qui fait quoi. Elle indique également qu'il est possible d'examiner rapidement comment répondre à ce besoin en phase provisoire (inter-chantier).

En complément, Mme NORMAND de la DREAL précise que la conception de celle-ci a été rajoutée dans le cadre du marché de l'ADEME, et les modalités précises des tronçons concernés par son installation sont en cours de négociation entre le CD 13 (propriétaire) et l'ADEME. Ce projet, bien qu'il ne fasse pas partie du projet initial autorisé par le ministère au titre du site classé, est validé par la DREAL comme étant une adaptation chantier qui s'intègre parfaitement dans le site (qualité de l'équipement et cohérence dans le projet global).

La métropole prend note de la demande de Mme FORTIN concernant les arceaux à vélo à Saména : elle fera le nécessaire.

Reprise du diaporama sur la surveillance de l'air.

- Intervention d'ATMOSUD qui valide une nouvelle fois les procédés et matériaux mis en place, car ils permettent une qualité des valeurs recueillies et de l'information hebdomadaire relayée au public. M. ROBIN souligne à nouveau l'exemplarité du dispositif mis en œuvre par l'ADEME.

Reprise du diaporama sur le planning général et la phase 2.

- Mme FORTIN demande comment seront informés les riverains et usagers, dans la période entre les 2 phases, que le chantier n'est pas terminé et qu'il reste des contraintes, malgré l'interruption des travaux eux-mêmes.

L'ADEME indique qu'elle a procédé à des affichages et panneaux sur place ; de plus, l'information est toujours sur le site internet dédié à ce chantier.

Pour la réunion publique et la présentation de la phase 2 des travaux, l'ADEME éditera une version actualisée de la plaquette d'information à l'attention des riverains et associations concernées.

- ASLS questionne sur la possibilité qui avait été évoquée de procéder à l'évacuation des scories par la voie de l'eau (barges).

L'ADEME répond que cette option avait été effectivement analysée et abandonnée en raison du coût qu'une telle opération représente du fait du faible tirant d'eau dans la zone.

- M. MORIN interroge sur les modalités mises en œuvre pour les ayants-droits de la Baie des Singes concernant le maintien de l'accès et du stationnement durant les travaux prévus en phase 2 à La Maronnaise.

L'ADEME et le PNC confirment que l'accès et le stationnement pour les ayants-droits de la Baie des Singes ne sera pas impacté pendant la phase 2 des travaux.

Mme PLAZA précise que tous les acteurs sont amenés à travailler sur le dispositif de mobilité.

- CIQ Madrague demande s'il ne serait pas judicieux de « profiter » du chantier pour refaire la route entre les Goudes et l'Escalette afin d'insérer une piste pour sécuriser la circulation des vélos, trottinettes et piétons.

Mme PLAZA répond qu'il peut y avoir une réflexion parallèle menée sur ces sujets mais que ces derniers ne sont pas l'objet du chantier dédié à la mise en sécurité des vingt dépôts.

Mme PLAZA et Mme FORTIN confirment l'intérêt d'un tel aménagement mais cela renvoie à des réflexions d'aménagement plus globales sur les mobilités.

La DREAL rappelle que ce secteur est situé dans un site classé : tout aménagement exige des autorisations spécifiques.

Mme WALTHER rappelle enfin que la compétence aménagement relève de la métropole : il lui revient donc d'arbitrer sur ce type de projet.

- CIQ Montredon demande si d'autres dépôts de scories que ceux actuellement pris en charge pourront être pris ensuite en compte pour être dépollués.

Mme WALTHER répond qu'à ce stade n'est pas prévue d'intervention au-delà des dépôts validés et priorisés dans le cadre des présents travaux. En effet, ces vingt sites ont été choisis en raison des risques sanitaires et impacts environnementaux associés et de leur niveau de fréquentation ; les autres sites présentent des enjeux sanitaires moindres ou sont peu ou pas fréquentés (accès difficile ou interdit). Ainsi, la mise en sécurité des autres dépôts de scories n'est, à ce jour, pas prévue.

Enfin, elle apparaît sans doute non prioritaire au regard des autres besoins en matière de dépollution ou de mise en sécurité, à arbitrer par l'État et les collectivités concernées, notamment concernant des sites pollués à Marseille.

Conclusion :

L'ordre du jour étant épuisé Mme PLAZA remercie les participants et clôt la séance à 17h20 en rappelant la tenue prochaine d'une réunion publique avant l'été et souligne que les réponses aux questionnaires sur la mobilité doivent être transmises d'ici la fin du mois de mai.

Pour le Préfet
La Secrétaire Générale Adjointe


Marie-Pervenche PLAZA